

Dispositifs participatifs et asymétries de pouvoir : expliquer et interroger les positionnements¹

Cécile Barnaud^a, Patrick D'Aquino^b, William's Daré^c, Christine Fourage^d et Raphaël Mathevet^e

(a) UMR Dynafor, INRA, Toulouse, (b) UPR Green, CIRAD, Sénégal, (c) UPR Green, CIRAD, Burkina Faso, (d) UMR Eso-Carta, UCA, Angers, (e) UMR CEFE, CNRS, Montpellier

Résumé. Si de nombreux auteurs dénoncent le manque de prise en compte des asymétries de pouvoir entre les acteurs dans les démarches participatives, plus rares sont ceux qui abordent la question du comment, à savoir comment prendre en compte ces asymétries de pouvoir dans la mise en œuvre d'une démarche participative ? Cette question implique pour les concepteurs de démarches participatives (chercheurs ou praticiens) de réfléchir à leur positionnement vis-à-vis de ces asymétries, et donc d'interroger un certain nombre de présupposés théoriques voire idéologiques, souvent inconscients et rarement formulés. Revendiquent-ils une certaine neutralité, une absence de parti pris, au risque de participer à une simple reproduction voire à un renforcement des asymétries de pouvoir initiales? Revendiquent-ils au contraire une non-neutralité, en choisissant de renforcer la voix des acteurs ou des points de vue les moins influents, au risque de voir questionnée leur légitimité à intervenir ainsi sur les rapports de force au sein d'une société? Dans cette communication, nous présentons un outil que nous avons développé, un test destiné à faire expliciter aux concepteurs de processus participatifs leur positionnement vis-à-vis des asymétries de pouvoir. Nous l'avons soumis à une cinquantaine de chercheurs et praticiens de la participation. L'analyse des résultats nous a permis de mettre en évidence cinq grands types de positionnements adoptés par les concepteurs de processus participatifs, dont la cohérence interne renvoie à différentes façons de concevoir la légitimité de leur intervention.

Summary. Many papers in the recent literature on participatory approaches emphasize the need to take better account of the complexity of the social contexts in which they are conducted, and to pay greater attention to power asymmetries among stakeholders. However, very few authors address the “how” question, that is, how to take into account power asymmetries when designing and implementing a participatory process. This question is frequently overlooked because it is not so much a matter of method as a matter of posture. The postures adopted by the designers of participatory processes are indeed driven by norms, values, or ideologies that are rarely made explicit. Do they claim a neutral posture regarding power asymmetries, at the risk of being accused of being naively manipulated by the most powerful stakeholders? Or do they adopt a nonneutral posture and decide to empower some particular stakeholders, at the risk of putting their legitimacy into question? In this paper, we present a tool that we recently developed, a kind of test aimed at making explicit the postures adopted by designers of participatory approaches regarding power asymmetries. Fifty researchers and practitioners of participation took the test. The analysis of the results allowed us to identify five main types of postures among designers, five main ways to deal with power asymmetries corresponding to different ways to conceive the legitimacy of their intervention.

¹ Communication au colloque du GIS Démocratie et Participation "Chercheur.es et acteur.es de la participation, Liaisons dangereuses et relations fructueuses", 29-30 Janvier 2015, Paris

1. Introduction

Les trois dernières décennies ont été marquées par la multiplication d'approches dites participatives destinées à impliquer les citoyens dans la définition et la mise en œuvre de projets et de politiques les concernant, en particulier dans les domaines du développement rural et de la gestion de l'environnement (Borrini-Feyerabend et al., 2004; Chambers et al., 1989; Faure et al., 2010; Pain, 2004; Pretty, 1995; Reed, 2008; Scoones and Thompson, 1999). L'une des critiques les plus couramment adressées à ces démarches est le manque de prise en compte de la complexité des contextes socio-politiques au sein desquels elles sont mises en œuvre (Cooke and Kothari, 2001; D'Aquino, 2007; Eversol, 2003; Lavigne-Delville et al., 2000; Mathevet et al., 2010). Ces contextes sociaux sont en effet caractérisés par l'existence de conflits d'intérêts et de rapports de force souvent in égaux entre des acteurs qui n'auront ni la même capacité, ni le même intérêt, à participer au processus, à se l'approprier et à en influencer le cours (Barnaud et al., 2010b).

Cependant, si de nombreux auteurs dénoncent le manque de prise en compte de telles asymétries de pouvoir dans les démarches participatives, plus rares sont ceux qui abordent la question du « comment », c'est-à-dire comment prendre en compte ces asymétries de pouvoir ? Cette question implique pour les concepteurs de démarches participatives non seulement de savoir comment analyser ces contextes, mais aussi de savoir comment ils y interviennent, comment ils se positionnent vis-à-vis de ces asymétries de pouvoir. Or ce deuxième aspect les place face à un dilemme (Barnaud and Van Paassen, 2013). En effet, s'ils revendiquent une certaine neutralité vis-à-vis des asymétries de pouvoir, on leur reproche d'être naïvement manipulés par les acteurs les plus influents, et de participer de fait à une simple reproduction, voire à un renforcement des asymétries de pouvoir initiales. Mais si pour pallier ce risque, ils revendiquent au contraire une non-neutralité, en prenant l'initiative de renforcer la voix des acteurs ou des points de vue les moins influents, on peut alors interroger leur légitimité à intervenir ainsi sur les rapports de force d'une société (Barnaud, 2013).

Si la question du positionnement vis-à-vis des asymétries de pouvoir est relativement peu abordée dans la littérature scientifique, les praticiens et les chercheurs qui mettent en œuvre ces démarches y sont confrontés dans la pratique, et adoptent, de façon consciente ou inconsciente, des postures particulières qui correspondent à des valeurs qui leur sont propres et qui se traduisent en choix méthodologiques dans la façon dont ils mènent la démarche. Récemment, nous avons développé un outil, un test simple qui prend la forme de quatre questions à choix multiples, destiné à faire expliciter à ces praticiens et chercheurs leur positionnement vis-à-vis des asymétries de pouvoir (Barnaud et al., 2010a). Il s'agit d'explicitier la perception qu'ils ont de leurs pratiques en fonction du sens qu'ils donnent à leur action. L'analyse des pratiques effectivement mises en œuvre et de leurs effets n'est pas traitée.

Dans cette communication, après avoir rappelé quelques éléments de théorie sur le pouvoir et la participation, nous présentons le test et la façon dont il a été utilisé auprès d'une cinquantaine de chercheurs et praticiens de la participation, nous permettant de formaliser et d'analyser une diversité de positionnements dans lesquels ils se reconnaissent. Nous discutons également de l'usage réflexif de cet outil, qui peut être utilisé de façon autonome par tous ceux qui souhaitent expliciter et interroger leurs propres pratiques.

2. Pouvoir et participation : quelques éléments de cadrage théorique

L'une des définitions les plus classiques du pouvoir est celle de Weber (1968) : « Toute chance de faire triompher, au sein d'une relation sociale, sa propre volonté, même contre des résistances, peu importe sur quoi repose cette chance » (Weber, 1995). Il n'y a donc de

pouvoir que dans la relation sociale.

2.1. Complexité des relations de pouvoir

Pouvoir et participation sont des notions intrinsèquement liées. A l'origine, pour de nombreux auteurs, l'une des ambitions de la participation était bien d'équilibrer des relations de pouvoir considérées comme inégales entre d'un côté, les acteurs « locaux » (les citoyens, les usagers des ressources, etc.), et de l'autre, les décideurs, gestionnaires, chercheurs, etc. (Borrini-Feyerabend et al., 2004; Chambers et al., 1989). La célèbre « échelle de participation » d'Arnstein (1969) indique finalement que plus les acteurs du bas ont de pouvoir dans les décisions, plus on se rapproche de l'idéal de la participation : l'auto-organisation. Mais cette perception du pouvoir dans la participation est fondée sur une vision jugée par de nombreux auteurs comme étant insuffisante, le pouvoir étant devenu, au fil des simplifications, un élément dont un acteur est doté ou non, d'où les fréquentes dichotomies opposant les forts aux faibles, les dominants aux dominés, etc. Scoones et Thompson (1999) déplorent ainsi cette vision « populiste » de la participation dans le domaine du développement rural, avec d'un côté des communautés rurales dépourvues de pouvoir, et de l'autre des techniciens ou des administrations en abusant. Ces dichotomies simplificatrices sont problématiques notamment parce qu'elles nient l'existence d'une forme de pouvoir chez les acteurs les plus faibles, qui sont donc condamnés (Vermeulen, 2005). Or même dans une situation d'oppression, l'acteur le plus faible a toujours une certaine forme de pouvoir, à commencer par le fait que l'existence de l'opresseur en tant que tel est dépendante de l'existence de l'opprimé (Veneklasen and Miller, 2002).

Ces visions dichotomiques qui ne permettent pas d'appréhender la complexité des relations de pouvoir, notamment dans un processus participatif. Pour y échapper, il semble notamment nécessaire de reconnaître que des acteurs en position de force dans une arène donnée ne le sont pas forcément dans une autre (Bourdieu, 1994), que les sources de pouvoir sont multiples (connaissances, statut social, ressources matérielles, etc.) (Giddens, 1984), et que le pouvoir peut s'exercer selon différents mécanismes. Boulding (1989) distingue ainsi les mécanismes du « bâton » (force, menace), de la « carotte » (incitation, notamment économique), et du « hug » ou de l'accolade (le pouvoir d'un groupe aux valeurs ou aux objectifs communs de faire quelque chose ensemble, notion qui permet notamment d'appréhender les formes de contre-pouvoir des acteurs les moins influents par le biais de la création d'alliances).

2.2. Expression et recomposition des relations de pouvoir dans les dispositifs participatifs

Les asymétries de pouvoir peuvent s'exprimer dans un processus participatifs de plusieurs façons. Certains acteurs peuvent par exemple user de leur pouvoir d'inclure ou d'exclure d'autres acteurs dans la négociation, d'influencer le thème et l'enjeu des négociations, d'imposer leurs idées dans les discussions en ignorant ou en dominant les opinions d'autres protagonistes, ou encore de contrôler l'implémentation des décisions à certains niveaux administratifs sans respecter les accords trouvés pendant la négociation (Faysse, 2006; Leeuwis, 2000). Certains useront également de leur pouvoir de refuser de participer au processus de concertation et éventuellement de le bloquer, si leur présence est indispensable à la formulation d'un accord susceptible d'être mis en œuvre.

A l'inverse, le risque d'occultation des points de vue des acteurs les moins influents est également très présent dans les processus de négociation. Lorsque la confiance en soi, la liberté d'expression, l'accès à l'information ou la compréhension des enjeux lui font défaut, la capacité d'un acteur à défendre ses intérêts est très limitée. Certains auteurs notent qu'il est possible, dans certaines configurations de négociation, que les acteurs les moins influents

n'aient pas intérêt à participer au processus de concertation, tant que cette capacité n'a pas été renforcée (Wollenberg et al., 2001). Un processus participatif ne peut selon eux se passer d'un effort de renforcement du pouvoir (*empowerment*) de certains acteurs considérés en situation de faiblesse par l'intervenant. Rowlands (1995) distingue ainsi trois formes d'*empowerment* : (i) le renforcement de capacités personnelles, comme l'augmentation de la confiance en soi, de la compréhension des enjeux, de la maîtrise de techniques, (ii) le renforcement de capacités relationnelles, qui correspond au développement d'un savoir-faire stratégique concernant les relations humaines pour apprendre à influencer l'issue d'un échange, d'une négociation ou d'un processus de décision, (iii) le renforcement de capacités collectives, l'apprentissage d'un groupe de personnes à coopérer pour atteindre des résultats plus satisfaisants que si chacun opérait individuellement. La notion d'*empowerment* ne saurait se réduire cependant à l'acquisition de capacités au sein d'une arène de concertation. Il est en effet nécessaire, mais souvent difficile, de tenir compte de l'évolution (ou non) des rapports de force sociétaux au-delà de l'arène de concertation.

2.3. Positionnement des démarches participatives : approches dialogiques versus approches critiques

Les chercheurs travaillant sur les démarches participatives et les processus multi-acteurs apparaissent divisés sur la question de la gestion des asymétries de pouvoir. Faysse (2006) distingue les tenants des approches dialogiques des tenants des approches critiques, distinction qui correspond à deux branches des approches systémiques, les *soft-systems* et les *critical systems*.

Pour les premiers, le principal obstacle à l'émergence d'une collaboration fructueuse entre des protagonistes aux intérêts différenciés est le manque de communication et de compréhension mutuelle. Une fois levées ces barrières de communication, il devient possible pour ces protagonistes d'avoir une représentation partagée de la situation et d'arriver à un consensus, base saine et nécessaire pour une action collective durable (Pretty, 1995; Röling and Wagemakers, 1998). Les tenants de cette approche dialogique considèrent l'apprentissage collectif comme le principal levier du changement social pour aboutir à des formes d'interactions stables et coopératives. Ils se réfèrent aux approches systémiques de type interprétatif, encore appelées *soft systems* (Checkland, 1981).

Les années 1990 ont vu l'émergence d'une autre branche des approches systémiques, celle des *critical systems*, en réponse aux limites des approches des *soft systems* pour gérer des situations conflictuelles et coercitives (Jackson, 2000; Ulrich, 2003). Les tenants des approches critiques considèrent qu'il est nécessaire de gérer, activement et stratégiquement, les inégalités de pouvoir dans une démarche participative, afin d'éviter que les inégalités de pouvoir préexistantes dominent les débats, et que les processus ne se soldent au final par un creusement des inégalités sociales initiales. Le facilitateur d'une démarche participative ne peut pas être selon ces auteurs considéré comme neutre dans la mesure où il doit agir intentionnellement sur l'espace d'échange afin de permettre aux acteurs les plus faibles de s'exprimer et d'être entendus dans les débats. Leeuwis (2000) propose ainsi de concevoir la participation comme un processus de négociation², et non plus seulement comme un

² Dans la littérature française, les notions de négociation et de concertation se côtoient fréquemment chez les auteurs critiques. Ces deux notions ont les mêmes bases théoriques, celle de la négociation, que Dupont Dupont, C., 1994. La négociation: conduite, théories et applications Dalloz, Paris. définit comme « une activité qui met en interaction plusieurs acteurs qui, confrontés à la fois à des divergences et à des interdépendances, choisissent de rechercher volontairement une solution mutuellement acceptable ». Beuret Beuret, J.-E., 2006. La Conduite de la Concertation - Pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources. L'Harmattan, Paris. considère que la différence entre la négociation et la concertation réside dans le fait que la première vise

processus d'apprentissage collectif. Par ailleurs, alors que les adeptes de l'approche dialogique considèrent le consensus comme un objectif et comme une condition nécessaire à l'action collective, les tenants des approches critiques recommandent au contraire de ne pas nécessairement pousser trop vite un collectif vers le consensus, lequel risque bien souvent de ne refléter que les opinions des plus influents.

Bien qu'historiquement les démarches critiques se soient construites en réaction aux limites des démarches dialogiques, ces deux approches ne sont pas forcément antagonistes, et de nombreux auteurs mettent l'accent sur leur complémentarité (Leeuwis, 2000; Ulrich, 2003), nous y reviendrons.

3. Méthode : un test pour expliciter son positionnement vis-à-vis des asymétries de pouvoir

3.1. Construction du test, choix de l'échantillon et récolte des réponses

La méthode d'explicitation proposée correspond à un test sous la forme d'un questionnaire à choix multiples auxquels sont invités à répondre des chercheurs et praticiens qui ont été amenés à mettre en œuvre des démarches participatives. La façon dont ce test a été conçu et expérimenté une première fois auprès d'une vingtaine de chercheurs travaillant sur une démarche participative particulière, la modélisation d'accompagnement, a été décrite précédemment dans Barnaud et al. (2010a). Dans le cadre de cette communication, le panel a été élargi à une trentaine de personnes supplémentaires, chercheurs mais également praticiens de la participation, membres de l'Institut de la Concertation de Paris et/ou du groupe de travail « Participation en questions » qui s'est constitué en 2008 à Montpellier. Cet échantillon n'a pas prétention d'être représentatif. Il s'agit ici d'une phase de test de cette méthode, qui donne à voir une première diversité de positionnements.

De façon concrète, tandis que le premier groupe de chercheurs avait répondu au test en étant invité individuellement par mail à y répondre dans le corps du message, pour le second groupe, nous avons utilisé un site de sondages en ligne (www.surveymonkey.com) qui permet aux personnes de répondre au questionnaire directement en ligne sur internet.

Les 3 questions principales du test sont présentées sur l'encadré 1, la question subsidiaire sur l'encadré 2. Avant de répondre aux questions, les personnes se prêtant au test sont invitées à se focaliser sur une expérience donnée de mise en œuvre de processus participatif, dans la mesure où chaque expérience a sa propre cohérence.

Les trois questions principales correspondent à trois axes d'analyse jugés pertinents pour caractériser différents aspects des positionnements possibles vis-à-vis des asymétries de pouvoir. C'est la combinaison des réponses données aux trois questions qui permet de comprendre la cohérence de ces positionnements.

l'obtention d'un accord sur une décision, ce qui n'est pas forcément le cas de la seconde, dont l'objectif est « la construction collective de visions, d'objectifs, de projets communs, en vue d'agir ou de décider ensemble ».

Question 1. Comment qualifieriez-vous votre positionnement vis-à-vis des asymétries de pouvoir lors de la mise en oeuvre du processus participatif?

1. Je laisse délibérément les jeux de pouvoir s'exprimer dans le processus car je refuse d'intervenir sur ces jeux de pouvoir (ni en faveur de plus d'équité, ni pour autre chose).
2. J'ai une volonté de n'avoir aucun parti pris pour l'un des acteurs ou points de vue en présence. Je donne la parole à tous les groupes en présence de la même façon, considérant qu'un dialogue de bonne qualité est l'un des principaux leviers pour parvenir à plus d'équité.
3. Idem que 2, à la différence que je me laisse la possibilité d'arrêter le processus si je vois qu'il devient néfaste à certains acteurs que je considère comme étant en situation de faiblesse.
4. Je propose une arène de concertation où je cherche à renforcer la voix des acteurs ou points de vue que je considère comme étant les moins influents, les acteurs étant libres de la refuser. Je considère cependant que l'adhésion des acteurs à l'arène proposée est nécessaire pour la rendre légitime.
5. Idem que 4, à la différence que l'adhésion des acteurs à l'arène proposée n'est pas forcément nécessaire (ex : des mécanismes de pression sur les acteurs récalcitrants peuvent être mobilisés si nécessaire pour permettre aux moins influents d'asseoir leurs intérêts).

Question 2. Quelle est votre position concernant le choix de conduire (ou non) une analyse initiale des jeux de pouvoir avant la mise en oeuvre d'un processus participatif?

1. L'analyse initiale des jeux de pouvoir n'est pas une priorité car elle est vaine (les jeux d'acteurs nous seront toujours étrangers) et inutile (le processus révèle les jeux de pouvoir).
2. L'analyse initiale ne serait pas inutile (dans l'absolu, si l'on avait accès aux jeux de pouvoir), mais elle est vaine (ces jeux de pouvoir nous seront toujours étrangers).
3. Sur la base d'une connaissance pré-existante du contexte général, l'analyse initiale peut se faire collectivement dans les premiers ateliers participatifs.
4. Une analyse initiale approfondie à l'aide d'entretiens individuels est nécessaire car elle permet d'identifier les contraintes les plus importantes à l'émergence d'un processus équitable.
5. Une analyse initiale de type anthropologique (par immersion de longue durée) permettant d'avoir une connaissance intime de la société est un préalable indispensable à la mise en oeuvre d'un processus participatif.

Question 3. Comment percevez-vous l'importance des asymétries de pouvoir dans le contexte dans lequel vous êtes intervenu, et le risque que ces asymétries dominent le processus ?

1. Risque faible voire nul d'occultation des points de vue de certains acteurs en position de faiblesse. Dans le contexte dans lequel vous êtes intervenus, un dialogue bien mené permettait à tous les acteurs en présence de se faire entendre.
3. Risque non nul d'occultation de certains points de vue, mais les asymétries de pouvoir ne prédominent pas nécessairement le processus de concertation. Les arguments avancés par les acteurs peuvent primer.
5. Risque élevé de voir le processus se solder par une simple reproduction des asymétries de pouvoir initiales (en l'absence d'intervention spécifique renforçant la voix des acteurs les moins influents).

Encadré 1. Les trois questions principales du test proposé pour expliciter le positionnement des praticiens et chercheurs de la participation vis-à-vis des asymétries de pouvoir

Quel était l'objectif du processus participatif mis en œuvre?

1. Mieux comprendre le système (objectif de recherche).
2. Partager avec les acteurs locaux la vision des chercheurs du système (information, partage de connaissances, échange de points de vue entre les chercheurs et les acteurs locaux).
3. Faciliter un échange de points de vue non seulement entre les chercheurs et les autres acteurs, mais surtout entre ces autres acteurs (apprentissage collectif).
4. Accompagner et enrichir un processus de concertation entre les acteurs locaux, en amont de la prise de décision.
5. Accompagner les acteurs locaux jusqu'à la prise de décision et/ou l'action collectives.

Encadré 2. Question subsidiaire du test.

3.2. Justification et explicitation des quatre axes du test

3.2.1. Axe 1 : expression d'une neutralité ou non vis-à-vis des asymétries de pouvoir

Le premier axe –la première question- porte sur le positionnement général de l'intervention vis-à-vis de la question des asymétries de pouvoir. C'est l'axe névralgique du positionnement, celui qui le définit le plus fortement. Il propose une gamme de positionnements en termes de neutralité (ou de non-neutralité) vis-à-vis des asymétries de pouvoir. Il ne s'agit pas d'une neutralité (ou non-neutralité) dans l'absolu. Aucune posture n'est neutre au sens où le choix de la neutralité est en soi un choix non-neutre. Par ailleurs, personne n'est neutre dans la mesure où chacun a un point de vue sur le système. Par contre, tous les intervenants ne se donnent pas le droit d'intervenir sur ce système en fonction de ce point de vue, notamment en ce qui concerne la prise en compte des jeux de pouvoir. Ainsi, si l'équité est une valeur quasi-consensuelle, tous les concepteurs de processus participatifs n'œuvrent pas explicitement au nom d'un principe d'équité³, et lorsqu'ils le font, ils ne mettent pas en œuvre les mêmes moyens pour y arriver. Nous avons vu que certains adoptent une posture dialogique et considèrent que, pour être légitime, le concepteur d'un processus participatif devrait n'afficher aucun parti pris, tandis que d'autres penchent pour une posture critique en revendiquant qu'une telle neutralité n'est ni possible, ni souhaitable. Afin de dépasser cette dichotomie, certes pratique mais simplificatrice et insuffisante pour analyser de façon plus nuancée la palette de positionnements observés, nous avons identifié une gamme composée de 5 postures possibles.

La position 1 (neutralité de type laissez-faire) occupe une place à part dans cette gamme car c'est la seule qui n'a pas pour objectif explicite de favoriser plus d'équité. Elle peut être considérée comme étant celle qui exprime le plus fortement sa neutralité vis-à-vis des asymétries de pouvoir, mais il ne faudrait pas occulter le fait que laisser délibérément les asymétries se reproduire est une forme de parti pris.

³ Cette notion d'équité est elle-même très subjective. Est considéré comme équitable ce qui semble juste. Mais ce qui semble équitable ou juste aux yeux des uns ne le sera pas forcément aux yeux des autres. Lorsque l'on évoque la notion d'équité pour qualifier un processus participatif, on peut par ailleurs distinguer équité procédurale et sociétale. Alors que la première se réfère à ce qui se passe au sein de l'arène de concertation, la seconde en qualifie les impacts sur le système social au sein duquel est située cette arène. Bien que les notions d'équité procédurale et sociétale soient de toute évidence liées, c'est sur la première que le concepteur d'un processus participatif a le plus de prise (s'il en a une). Dans la suite de ce texte, lorsque nous évoquerons la question du parti pris en faveur de plus d'équité, c'est à celle-ci que nous nous référerons.

Les positions 2 (neutralité dialogique inconditionnelle) et 3 (neutralité dialogique conditionnelle) correspondent à des postures dialogiques. Elles expriment un parti pris en faveur de l'équité, en considérant dialogue et partage de points de vue comme étant les principaux leviers d'une équité procédurale (cf note de bas de page 2). Les concepteurs de processus participatifs se reconnaissant dans ces postures revendiquent par contre une neutralité dans l'animation du processus, considérant qu'ils ne sont pas légitimes pour intervenir sur l'espace d'échange en renforçant la voix de certains groupes d'acteurs. Cette absence de parti pris est le garant de leur légitimité. La position 3 se distingue de la précédente en étant légèrement plus interventionniste, elle se donne la possibilité de décider d'arrêter le processus (ou de ne pas le commencer) si les risques de manipulation par des acteurs influents au détriment d'autres parties sont jugés trop élevés. Nous parlons donc ici de neutralité conditionnelle. Les positions 4 (non-neutralité post-normale) et 5 (non-neutralité stratégique) correspondent à des postures critiques. Ici encore, l'objectif d'équité est explicité, mais les moyens mis en œuvre pour l'atteindre diffèrent des postures dialogiques. Ces chercheurs revendiquent en effet une non-neutralité procédurale, considérant qu'il faut, en cas d'asymétries de pouvoir, essayer de les contrer, notamment en renforçant la voix de certains acteurs (*empowerment*). Nous distinguons ici deux postures critiques possibles, que nous avons qualifiées respectivement de post-normale et de stratégique. Selon Funtowicz et Ravetz (1994) une posture post-normale cherche à améliorer la qualité du processus d'interactions menant un collectif à une prise de décision, plus que la qualité de la décision elle-même. Leur objectif est donc de proposer une arène de concertation de bonne qualité, pas forcément de pousser les acteurs à une prise de décision. Une arène de qualité est selon eux notamment une arène permettant une forme d'équité procédurale, mais également une arène légitime aux yeux des acteurs, une arène à laquelle ils adhèrent. Les chercheurs et praticiens adoptant une posture stratégique ont au contraire pour objectif de mener le collectif d'acteurs à la prise de décision. Pour y parvenir, l'adhésion de tous les acteurs n'est pas forcément jugée nécessaire à la légitimité du processus. Ils se laissent par exemple la possibilité de mettre en place des mécanismes pour faire pression de façon externe sur certains groupes d'acteurs récalcitrants dont la présence est indispensable à la formulation d'un accord susceptible d'être mis en œuvre.

3.2.2. Axe 2 : l'analyse initiale des jeux de pouvoir : non prioritaire ou nécessaire ?

Le deuxième axe –la deuxième question– aborde un aspect méthodologique clef dans la question de la prise en compte des jeux de pouvoir, à savoir, le choix du type d'analyse du contexte socio-politique dans lequel la démarche est mise en œuvre (encadré 1, question 2), sachant que le choix de faire une telle analyse initiale représente un coût non négligeable. Certains (positions 1 et 2) mettent en avant le caractère vain d'une analyse initiale des jeux de pouvoir basée sur un travail d'enquêtes de quelques semaines ou quelques mois, ces dynamiques sociales intimes étant difficiles voire impossibles à déceler par un observateur externe, dont l'analyse reste par ailleurs forcément subjective. Parmi ceux-là, certains avancent l'argument que la mise en œuvre de la démarche permet elle-même de mieux comprendre le contexte socio-politique (position 2). D'autres (position 3) proposent en ce sens que l'analyse des jeux de pouvoir ne se fasse pas en amont du processus, mais qu'elle fasse partie intégrante du processus participatif et qu'elle se fasse de façon collective, au cours des ateliers participatifs. Mais le concepteur du processus participatif ne court-il pas alors le risque de comprendre trop tard l'importance de tel ou tel jeu d'acteurs ? Aussi imparfaite soit-elle, une démarche participative peut-elle faire l'impasse en amont sur une analyse initiale des rapports de force existant au sein du contexte social considéré ? Certains (position 4) considèrent ainsi qu'il est nécessaire de conduire une analyse initiale de ces jeux de pouvoir en amont du processus participatif, et ce à l'aide d'entretiens individuels approfondis, de

façon à pouvoir tenir compte des éventuelles asymétries de pouvoir dans la mise en œuvre des ateliers collectifs, et d'une façon générale du processus participatif. Enfin, certains (position 5) vont plus loin en revendiquant la nécessité impérative d'une analyse initiale de type anthropologique, par immersion de longue durée, de façon à avoir une connaissance très intime de la société dans laquelle le processus est mis en œuvre. Sans cette connaissance intime, une démarche participative s'apparente pour eux à un jeu d'apprenti-sorciers.

3.2.3. Axe 3 : perception du risque de renforcement des asymétries de pouvoir du contexte initial

Il y a consensus au sein des chercheurs et praticiens de la participation sur le fait que les contextes dans lesquels ils interviennent sont caractérisés par l'existence d'acteurs ayant des points de vue, des intérêts et des poids différenciés, dans la mesure où c'est la justement la raison pour lesquels ils mènent ce type d'approches. Par contre, tous ne perçoivent pas de la même façon le risque de voir ces rapports de force dominer ou non le processus participatif. Le troisième axe de ce test –la troisième question- analyse ainsi la façon dont le porteur de la démarche perçoit le contexte dans lequel il intervient, et plus précisément sa perception du risque qu'en l'absence de choix méthodologiques visant explicitement à contrer les éventuelles asymétries de pouvoir, le processus mis en œuvre se solde par une reproduction voire un renforcement des asymétries de pouvoir initiales (domination du processus par les acteurs les plus influents, occultation du point de vue des acteurs les plus faibles) (encadré 1, question 3). En proposant cet axe, nous voulions tester l'hypothèse selon laquelle le positionnement adopté par le concepteur d'une démarche participative dépend en partie du contexte dans lequel il intervient et de la perception qu'il en a. Certains considèrent que ce risque est faible (position 1), d'autres qu'il est inéluctable (position 5), et d'autres encore (position 3) qu'il n'est pas nul, mais pas inéluctable non plus: l'issue des discussions ne dépend pas forcément que des rapports de force en présence, mais également de la confrontation des arguments avancés par les différents participants.

3.2.4. Axe subsidiaire : objectif du processus participatif mis en œuvre

Cet axe a un statut particulier, d'une part parce que ce n'est pas un indicateur direct du positionnement adopté par le chercheur vis-à-vis des jeux de pouvoir et, d'autre part, parce que cet indicateur est beaucoup moins robuste que les autres. Il est en effet courant qu'un processus participatif poursuive conjointement plusieurs objectifs, ou que ces objectifs évoluent au fil du temps. Cependant, nous avons décidé de le conserver dans le test à la fois parce qu'il est important lorsque l'on discute de la légitimité d'un processus de connaître l'objectif de ce processus (nous y reviendrons dans la section discussion), et parce que nous voulions tester l'hypothèse de l'existence d'une corrélation entre l'objectif du processus mis en œuvre et la posture adoptée vis-à-vis des asymétries de pouvoir (définie par les 3 autres axes). Pour cela nous avons défini 5 objectifs possibles pour la mise en œuvre d'un processus participatif par des chercheurs ou des praticiens (encadré 2).

4. Résultats : des profils contrastés

Au total, 51 praticiens et chercheurs ont répondu à ce test. Comme évoqué précédemment, l'échantillon n'a pas prétention d'être un échantillon représentatif de quoi que ce soit. Il nous permet de tester, de mettre à l'épreuve la méthode proposée, et il donne à voir une certaine diversité parmi les chercheurs et praticiens utilisant des démarches participatives. Par ailleurs, la façon dont les résultats ont été analysés pourrait également être améliorée. Aucune analyse statistique au sens strict n'a été conduite pour l'instant, nous avons simplement choisi différentes formes de représentation des résultats, qui permettent de poser des hypothèses sur la diversité des positionnements adoptés ici-à-côté des asymétries de pouvoir. Par la suite, et

sur la base d'échantillons plus larges et éventuellement représentatifs, il sera possible d'affiner cette première analyse par une analyse statistique plus poussée pour tester ces hypothèses et identifier des corrélations significatives.

La figure 1 présente une synthèse générale brute des réponses données aux trois premières questions par les 51 chercheurs et praticiens ayant répondu au test. On y voit que sur l'axe 1, axe fondateur du positionnement correspondant à la question « comment qualifieriez-vous votre positionnement vis-à-vis des asymétries de pouvoir », la majorité des réponses se situent soit sur un positionnement de non-neutralité post-normale (37%), soit une neutralité dialogique conditionnelle (35%), une partie se situant entre les deux (8%). Les positionnements plus marginaux sont ceux de la neutralité dialogique inconditionnelle (12%), de la non-neutralité stratégique (6%), et de la neutralité se type laisser-faire (2%).

Fait intéressant, aucune différence significative n'apparaît entre les réponses des chercheurs et des praticiens utilisant les démarches participatives : on observe le même type de diversité dans ces deux catégories.

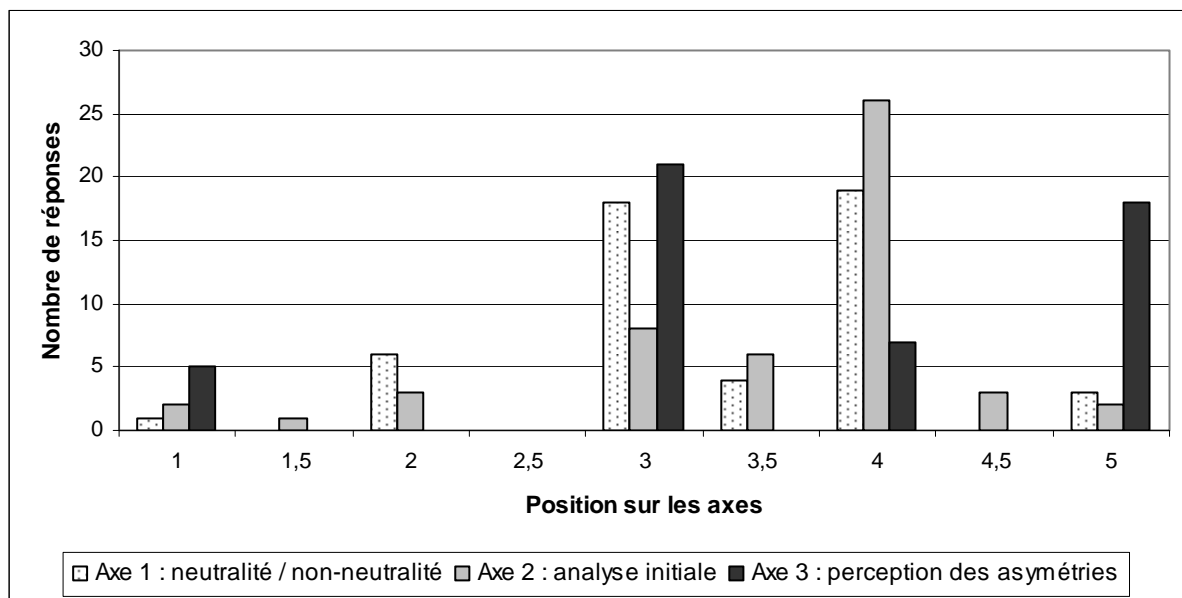
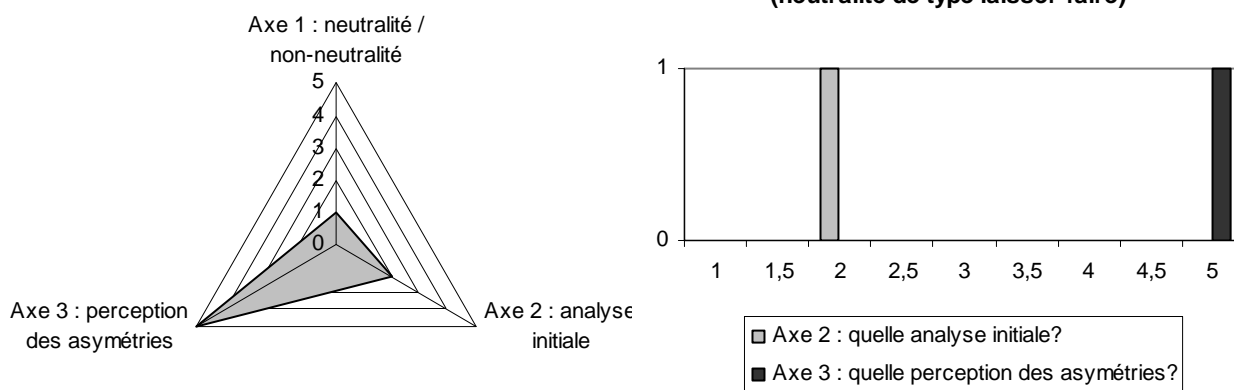


Figure 1. Nombre de personnes s'étant reconnues dans les différentes positions (réponses) proposées sur les 3 principaux axes (questions) du test (cf. encadré 1)

Pour analyser plus en profondeur la cohérence de ces positionnements, nous avons analysé de façon séparée le profil des personnes s'étant positionnée de la même façon sur l'axe 1. Pour cela, nous avons représenté le positionnement sur les axes 2 et 3 de toutes les personnes ayant répondu de la même façon à l'axe 1. En complément de cette analyse purement quantitative, pour chacun de ces profils nous avons interrogé individuellement quelques personnes de façon à avoir une analyse plus qualitative permettant de pose des hypothèses sur la cohérence des profils adoptés.

4.1. Profil 1 : neutralité de type laisser-faire dans un contexte perçu de prédominance des rapports de force

Profil 1 : neutralité de type laisser-faire



4.2. Profil 2 : neutralité dialogique inconditionnelle dans un contexte perçu de non-prédominance des rapports de force

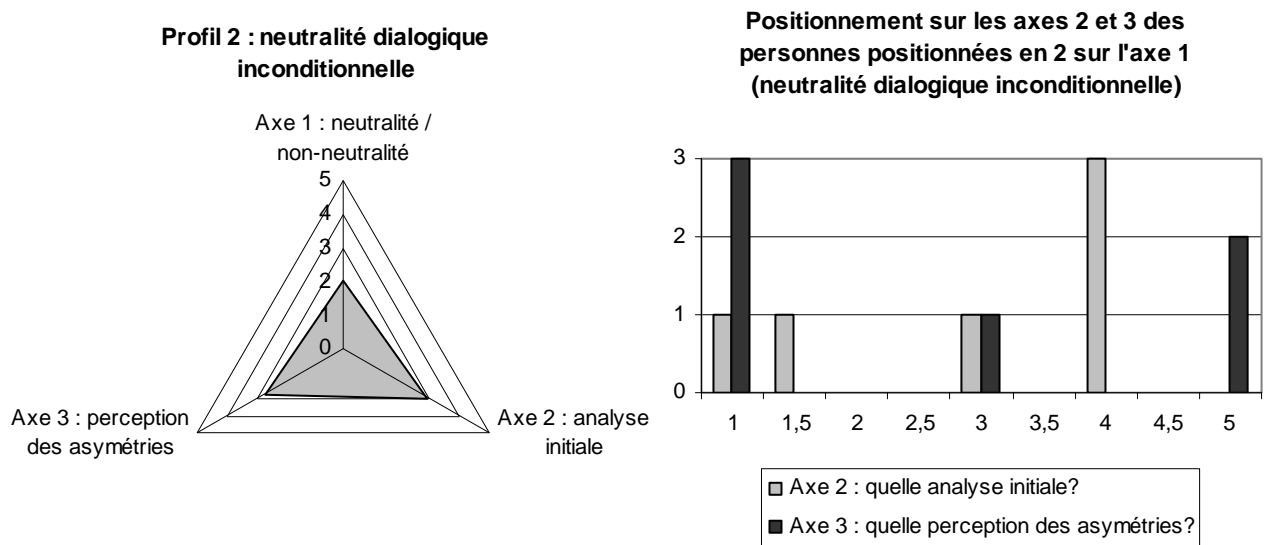


Figure 3. Profil des personnes se reconnaissant dans une neutralité dialogique inconditionnelle (positionnement sur les axes 2 et 3, en moyenne à gauche, dans le détail à droite)

Six personnes (dont 2 chercheurs, 2 praticiens, et 2 personnes ne s'étant pas identifiées) se sont reconnues sur l'axe 1 dans le positionnement intitulé « neutralité dialogique inconditionnelle ». En ce qui concerne l'analyse initiale, la plupart préconisent des entretiens individuels, mais c'est dans ce profil qu'on trouve la majorité des personnes ayant proposé une analyse initiale réduite, considérant qu'elle n'était pas forcément utile. Sur les six personnes, la moitié considère que dans les contextes dans lesquels ils ont travaillé, le risque est faible de voir les asymétries de pouvoir dominer le processus.

Les chercheurs correspondant à ce profil qui ont été interrogés de façon individuelle et qualitative estiment que dans la mise en œuvre d'un processus participatif, le partage de connaissances, de points de vue et la mise en place d'un dialogue de qualité sont les leviers d'une plus grande équité dans la concertation. Ils revendiquent une position neutre vis-à-vis des asymétries de pouvoir au sens où ils s'appliquent à donner la parole de la même façon à tous les acteurs, sans parti pris pour un groupe donné, sans chercher à renforcer la voix de certains acteurs. L'analyse initiale des asymétries de pouvoir n'est donc pas pour eux une priorité, les échanges de perspectives facilités par le processus participatif permettant de toute façon de les révéler, ce qui conduit naturellement à les aplanir, au moins dans une certaine mesure.

Pour certains chercheurs de ce profil, l'absence d'analyse initiale est même revendiquée : la faible connaissance du contexte socio-politique est garante d'une absence de parti pris, condition *sine qua non* de leur légitimité auprès des parties prenantes. Cette position soulève cependant le problème de la connaissance implicite d'un contexte. Par ailleurs, en revendiquant une absence de biais, le concepteur court le risque de les imposer inconsciemment. Il n'échappe donc pas à la nécessité d'une analyse réflexive de ses pratiques. Le second élément explicatif déterminant de cette posture réside dans son caractère fondamentalement dialogique. Sans nier l'existence de rapports de force inégaux entre les acteurs, cette posture repose sur l'hypothèse selon laquelle le dialogue favorisant une plus grande compréhension mutuelle entre ces acteurs permet de faire émerger des propositions prenant en compte les intérêts de tous. Cette posture repose sur la capacité d'empathie des

acteurs les plus puissants et fait le pari que le fait d'accepter de participer à un processus d'échanges tel que les temps forts collectifs d'un processus participatif représente déjà en soi le signe d'une telle capacité d'empathie, ce qui réduit les risques de manipulation.

4.3. Profil 3 : neutralité dialogique conditionnelle dans un contexte perçu de prédominance partielle des rapports de force

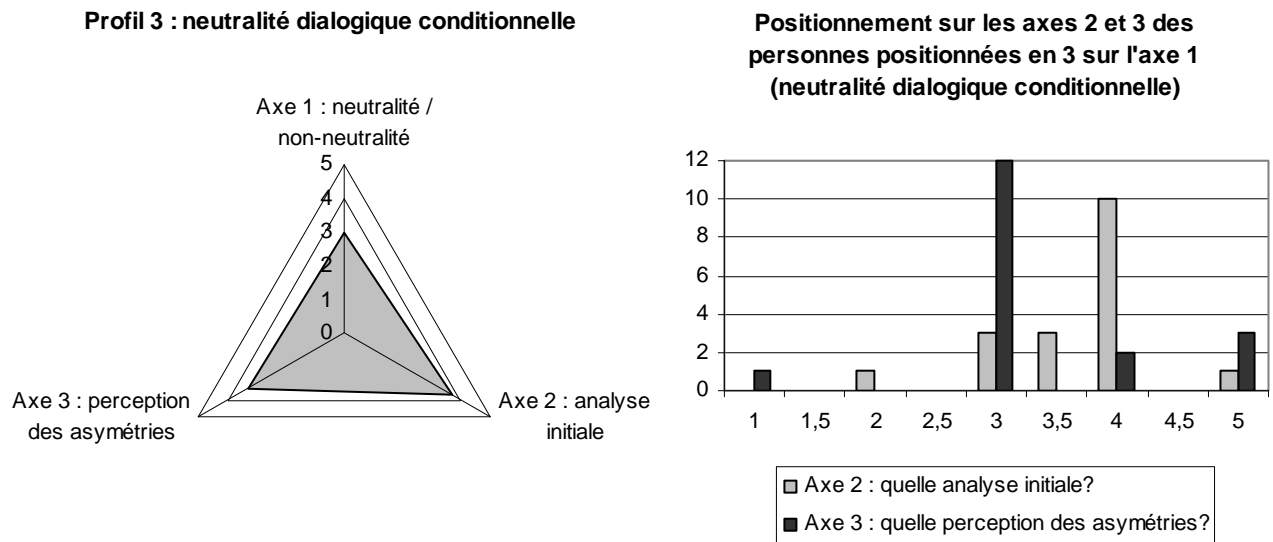


Figure 4. Profil des personnes se reconnaissant dans une neutralité dialogique conditionnelle (positionnement sur les axes 2 et 3, en moyenne à gauche, dans le détail à droite)

Sur les 51 personnes interrogées, 18 personnes se sont reconnues sur l'axe 1 dans la position intitulée « neutralité dialogique conditionnelle » : 9 chercheurs, 7 praticiens, 2 personnes ne s'étant pas identifiées. Parmi ceux-ci, 10 considèrent qu'une analyse initiale des jeux de pouvoir à l'aide d'entretiens individuels est nécessaire, et 12 perçoivent le risque de prédominance des asymétries de pouvoir dans le processus participatif comme étant non-nul, mais pas inéluctable.

Dans les contextes dans lesquels ils interviennent, les chercheurs et praticiens du profil 3 considèrent que les asymétries de pouvoir du contexte initial ne prédominent pas forcément dans les discussions, qui peuvent être davantage basées sur l'argumentation. Ils revendiquent une certaine neutralité vis-à-vis des rapports de force, ne souhaitant pas prendre parti pour l'un des groupes d'acteurs, considérant que cela risque d'entraver la légitimité du processus. Cependant, ils suivent les effets du processus qu'ils mettent en œuvre et peuvent décider de l'arrêter s'ils considèrent qu'il risque d'être néfaste à certains groupes d'acteurs déjà en situation de faiblesse. Cette neutralité n'est donc que relative, ou conditionnelle, et explicitée en tant que telle. Soucieux de « savoir où ils mettent les pieds », ils accordent de l'importance à la mise en œuvre d'une analyse initiale des jeux d'acteurs sous la forme d'entretiens individuels.

Ce profil est par nature un profil intermédiaire entre les postures dialogiques et critiques. Les chercheurs l'adoptant sont dialogiques comme ceux du profil 2 dans la mesure où ils considèrent qu'un dialogue de bonne qualité devrait permettre à des protagonistes d'échanger leurs points de vue sur le mode de l'argumentation, et non pas du rapport de force. Ils revendiquent à ce titre une certaine neutralité et un faible interventionnisme dans leurs modalités d'animation, garantes par ailleurs de leur légitimité. Cependant, reconnaissant les limites de l'approche dialogique dans certains contextes conflictuels ou coercitifs, ils adoptent

une démarche prudente en considérant, contrairement au profil 2, qu'une analyse initiale approfondie du contexte socio-politique et un suivi attentif des jeux de pouvoir à l'œuvre sont nécessaires, au moins par mesure de précaution. S'ils sont peu interventionnistes au sein de l'arène de concertation, ils interviennent sur le processus en l'arrêtant si les risques de manipulation par les acteurs en position de force deviennent trop importants.

4.4. Profil 4 : Non-neutralité post-normale dans un contexte perçu de prédominance des rapports de force

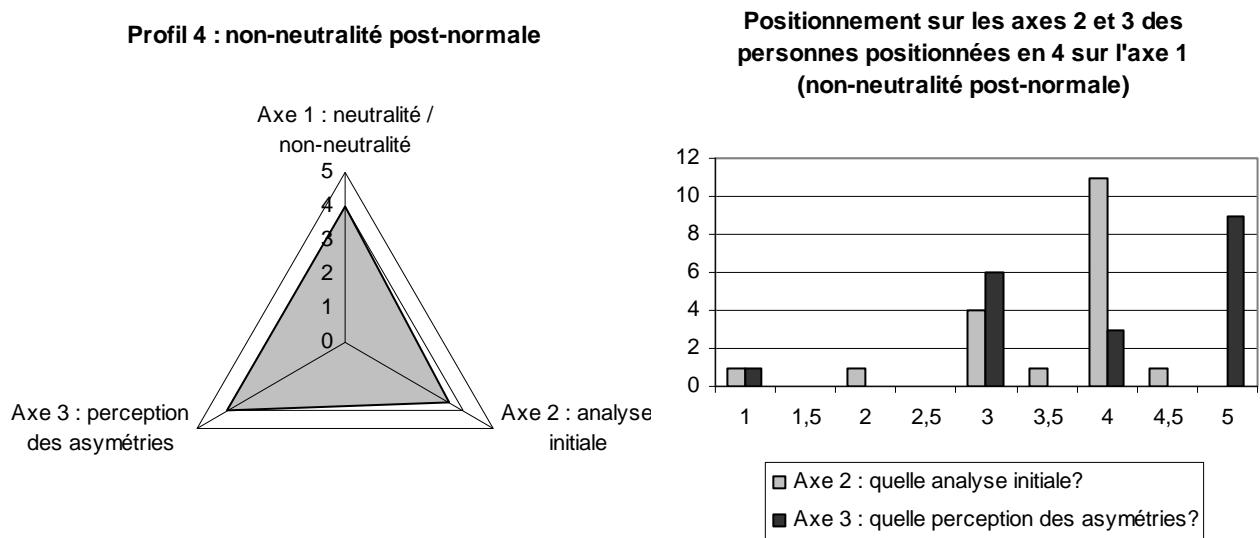


Figure 5. Profil des personnes se reconnaissant dans une non-neutralité post-normale (positionnement sur les axes 2 et 3, en moyenne à gauche, dans le détail à droite)

Sur les 51 personnes interrogées, 19 se sont reconnues sur l'axe 1 dans la position intitulée «non-neutralité post-normale» (profil 4) : 12 chercheurs, 4 praticiens, 1 personne ne s'étant pas identifiées. Parmi ceux-ci, 11 considèrent qu'une analyse initiale des jeux de pouvoir à l'aide d'entretiens individuels est nécessaire, et 9 perçoivent le risque de prédominance des asymétries de pouvoir dans le processus participatif comme étant fort.

La plupart des chercheurs et praticiens du profil 4 considèrent que du fait des rapports de force inégaux entre les acteurs, il existe un risque non négligeable que le processus participatif reproduise et finalement accroisse les inégalités initiales. C'est pourquoi ils jugent nécessaire de conduire une analyse initiale approfondie de ces rapports de force de façon à identifier les éventuels obstacles à l'équité et à adapter le processus participatif afin d'essayer de lever ces obstacles dans l'arène de concertation proposée, notamment en renforçant la voix des acteurs en position de faiblesse. Ils explicitent donc leur non-neutralité vis-à-vis des asymétries de pouvoir, posture qui peut poser question quant à sa légitimité. Dans le cadre d'une posture post-normale, leur objectif est de proposer une arène de concertation aussi riche et équitable que possible, cette arène pouvant être refusée. Cette posture construit donc sa légitimité sur l'adhésion des acteurs locaux à l'arène proposée. Leur non-adhésion à cette arène en questionne la légitimité et conduit le concepteur de la démarche à se remettre en cause.

Les chercheurs et praticiens de ce profil qui ont été interrogés individuellement expliquent qu'ils se sentent investis d'une certaine responsabilité à l'égard des acteurs ayant, par rapport à la question soulevée par le processus participatif, des intérêts forts à défendre mais une faible capacité à le faire. Ils craignent que le processus ne leur nuise, faute d'être capables de

défendre leurs intérêts dans l'arène de concertation. Selon les contextes et les échelles d'intervention, ces acteurs peuvent être de nature très différente. Par exemple, dans certains cas, l'équipe du projet va choisir de renforcer les élus locaux face aux niveaux administratifs hiérarchiquement supérieurs pour leur permettre d'avoir davantage de poids sur les décisions d'aménagement du territoire de leur commune. Dans d'autres études de cas, au contraire, les élus locaux sont perçus comme des acteurs dominants qui risquent d'occulter les points de vue d'une frange marginalisée de la communauté. De la même façon, selon le contexte, le point de vue environnementaliste est considéré comme étant en position de force ou de faiblesse. En France, par exemple, les environnementalistes sont souvent considérés comme des acteurs en position de faiblesse dans la concertation, par exemple face aux chasseurs et aux agriculteurs. Dans les pays du Sud, lors de la mise en place de parcs nationaux, le point de vue environnemental porté par le parc est au contraire considéré en position de force face aux communautés villageoises affectées par la mise en place du parc.

Le positionnement des chercheurs et praticiens de ce profil vis-à-vis du contexte socio-politique implique qu'ils explicitent systématiquement d'une part quels sont les groupes qu'ils considèrent vulnérables et devant faire l'objet d'une attention particulière, et d'autre part quelles sont les capacités qu'ils souhaitent renforcer chez ces acteurs. Pour limiter le risque de voir le processus renforcer les asymétries initiales entre les acteurs, ils peuvent intervenir à plusieurs niveaux : le choix et l'ordonnancement des méthodes utilisées (débat en séance plénière, en petits groupes, entretiens individuels, etc.), le choix des acteurs conviés et des modalités d'invitation, le choix des sujets mis à l'ordre du jour, les modalités d'animation au cours des ateliers, etc.

La posture correspondant à ce profil 4 pose question quant à sa légitimité, son interventionnisme pouvant être perçu comme une forme d'ingérence. L'adoption d'une telle posture critique implique, de la part du concepteur du processus participatif une réflexion critique continue quant à sa légitimité et à celle du processus qu'il met en œuvre aux yeux du collectif d'acteurs qu'il accompagne. Une telle légitimité s'acquiert en explicitant systématiquement les hypothèses, objectifs et partis pris de l'intervention (notamment vis-à-vis des jeux de pouvoir), de façon à ce que les acteurs locaux puissent les rejeter (dans ce cas, l'intervenant se remet en question) ou au contraire les accepter comme étant légitimes.

4.5. Profil 5 : non-neutralité stratégique dans un contexte perçu de prédominance des rapports de force

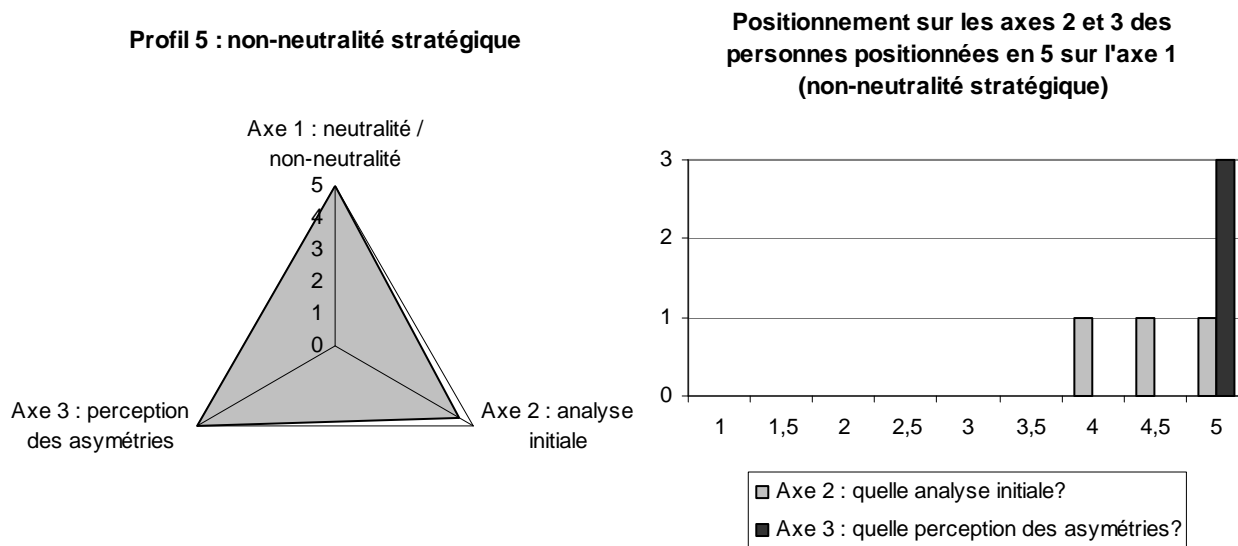


Figure 6. Profil des personnes se reconnaissant dans une non-neutralité stratégique (positionnement sur les axes 2 et 3, en moyenne à gauche, dans le détail à droite)

Sur les 51 personnes interrogées, 3 se sont reconnues sur l'axe 1 dans la position « non-neutralité stratégique ». Comme dans le profil 4, ces personnes ont une vision critique des jeux de pouvoirs, considèrent que le risque de voir ces jeux de pouvoir dominer le processus participatif est élevé, et que dans ce contexte, la neutralité de celui qui met en œuvre une telle démarche participative est illusoire. Elles considèrent également, comme dans le profil 4, qu'une analyse initiale fine de ces jeux de pouvoir est nécessaire de façon à les prendre en compte lors de la conduite de la démarche. Mais à la différence du profil 4, ils n'explicitent pas forcément leur non-neutralité aux participants. Une telle transparence va en effet à l'encontre de leur démarche qui est une démarche stratégique, au sens où elle cherche à amener les acteurs à une prise de décision qui tienne compte de valeurs ou d'objectifs précis (prise en compte de l'environnement, décision qui prenne en compte les intérêts de tel acteur, etc.). Par exemple, de façon concrète, ils se laissent la possibilité d'exercer des moyens de pression sur certains acteurs pour les forcer à s'asseoir à la table de négociation s'ils considèrent que leur présence est indispensable à une telle prise de décision. Contrairement au profil 4, ce n'est donc pas dans l'adhésion des participants à l'arène proposés qu'ils recherchent leur légitimité. Leur légitimité provient du soutien d'un point de vue particulier, par exemple celui d'un mandataire qui a demandé la mise en œuvre du processus participatif, celui de la loi (volonté de promouvoir une décision qui entre dans le cadre de la légalité), ou encore celui d'une valeur telle que la volonté de préserver l'environnement.

5. Discussion

5.1. Des profils contrastés mais complémentaires : retour aux cadres théoriques

Du fait de notre effort de quantification, l'analyse occulte un élément essentiel, mais plus qualitatif. Il s'agit de la flexibilité du positionnement des concepteurs de démarches participatives, qui, bien que s'identifiant assez facilement à un profil dominant, peuvent en fait se voir dans une posture ou une autre de façon adaptative en fonction du contexte ou de l'objectif de l'intervention. Certains mettent par exemple en avant l'idée que, dans un contexte où ils considèrent que les rapports de force risquent de prédominer, une posture critique et une analyse initiale approfondie des jeux de pouvoir à l'aide d'entretiens

individuels sont nécessaires. Au contraire, dans un contexte où les rapports de force leur semblent moins déterminants, une posture plus dialogique et une analyse collective des jeux de pouvoir peuvent suffire. D'autres pensent que lorsque l'objectif du processus est du domaine de la production de connaissances ou de l'apprentissage, une posture dialogique est adéquate, tandis que lorsque l'objectif vise la concertation, voire la prise de décision, une posture critique est alors nécessaire.

L'adoption fluide et adaptative d'une posture ou d'une autre peut aussi être séquentielle en fonction des phases successives du processus participatifs. Plusieurs personnes interrogées évoquent par exemple la possibilité d'adopter une posture critique initiale de façon à préparer une arène de concertation aussi équilibrée que possible (par exemple en organisant des ateliers spécifiques destinés à renforcer le pouvoir et les capacités des acteurs considérés comme étant en position de faiblesse), ce qui permet d'adopter ensuite une posture dialogique aussi peu interventionniste que possible, en laissant simplement les protagonistes échanger leurs points de vue lors des temps forts collectifs par exemple. D'autres suggèrent au contraire que dans les phases initiales de mise en situation et d'échanges de perspectives, une posture dialogique peut suffire, tandis que lorsque l'on se rapproche des phases ayant trait à la décision collective, une posture critique est de mise.

Ces remarques vont dans le sens d'une complémentarité entre postures dialogiques et critiques, rejoignant des auteurs critiques tels que Ulrich ou Leeuwis, qui nous invitent à dépasser l'opposition classique entre ces deux approches en faisant appel à la théorie de l'agir communicationnel d'Habermas, traditionnellement invoquée par les auteurs dialogiques. Habermas distingue trois formes d'agir basées sur trois formes de rationalité (Habermas, 1987; Leeuwis, 2000; Lussault, 2003). Dans l'agir téléologique ou instrumental, l'acteur suit un ensemble de prescriptions afin d'atteindre un objectif prédéterminé. Dans l'agir stratégique ou dramaturgique, il vise également un objectif spécifique, mais en considérant les autres acteurs en présence comme des opposants potentiels, doués eux-mêmes d'une rationalité stratégique, et dont il doit tenir compte pour élaborer ses propres stratégies. L'agir communicationnel en revanche est orienté vers la recherche d'entente mutuelle et de consensus. Bien que chaque individu et chaque situation combine ces trois formes d'agir, c'est selon Habermas vers l'agir communicationnel que devraient tendre les membres d'une société. Dans l'idéal, le résultat d'un processus de concertation entre des protagonistes ne devrait être basé que sur leurs arguments et non sur des rapports de force. Ce n'est que dans ces conditions qu'un accord véritable et stable peut être trouvé. Habermas définit ainsi un certain nombre de conditions à réunir pour que s'établisse une telle « situation idéale de parole » dans laquelle chaque sujet est doté de la même capacité à participer aux discussions (mêmes droits, mêmes informations, mêmes opportunités). Toutes les formes d'asymétries et de coercition dans le dialogue sont considérées comme des distorsions communicationnelles. Alors que la théorie de l'agir communicationnelle est traditionnellement associée aux approches dialogiques, et dénoncée par de nombreux auteurs critiques pour son caractère naïf voire utopique, certains auteurs critiques considèrent au contraire qu'elle permet de comprendre la complémentarité entre les deux approches. En effet, la gestion critique des inégalités de pouvoir (recommandée par les critiques) est en fait du ressort de l'agir stratégique d'Habermas et tente de lever les obstacles à une équité procédurale (les distorsions communicationnelles chez Habermas) afin de favoriser les conditions d'émergence d'un processus d'apprentissage collectif orienté vers une situation d'agir communicationnel (la « situation idéale de parole » d'Habermas). Par ailleurs, alors que l'on associe classiquement les théories de l'apprentissage collectif aux postures dialogiques et celles de la négociation aux postures critiques, Leeuwis met en avant le caractère stérile de cette opposition. Les chercheurs travaillant sur les processus de négociation ont en effet coutume de distinguer les

processus de négociation distributifs et intégratifs (Carnevale, 2006; Follett, 1940; Leeuwis, 2004). Dans le premier cas, les protagonistes se confrontent sur la façon dont ils pourraient « se partager le gâteau » dans un jeu à somme nulle. Au mieux, ils arrivent à établir des compromis sur leur positionnement initial. Dans un processus intégratif en revanche, les protagonistes reformulent le problème afin d' « agrandir le gâteau », ouvrant la voie à des jeux à somme positive. Un tel processus est plus exigeant en termes de changement cognitif, car il implique que les protagonistes examinent les intérêts et valeurs sous-jacents à leurs positions initiales dans la confrontation. C'est pour faciliter ce type de négociation intégrative que Leeuwis fait appel aux théories de l'apprentissage collectif, mettant une fois encore en avant le caractère complémentaire des postures dialogiques et critiques.

5.2. Différents registres de légitimité

La question du positionnement adopté vis-à-vis des asymétries de pouvoir nous renvoie à celle de la légitimité des démarches participatives et de ceux qui les mettent en oeuvre. La légitimité est ici entendue au sens d'acceptation et de reconnaissance. Mais cette notion est par nature subjective et polysémique. Etant communément définie comme ce qui est fondé en droit, en justice et en équité, elle peut être entendue dans ses dimensions légale ou éthique. Revenons sur la façon dont ce concept de légitimité, central en sociologie, est défini par les grands auteurs de cette discipline, avant de replacer dans ce cadre les réflexions sur les démarches participatives.

Le concept de légitimité a été forgé par Weber pour comprendre comment un accord fondé entre des agents sociaux donne une valeur sociale à une pratique quelconque (Weber, 1995). La légitimité balise ainsi la vie quotidienne d'un certain nombre de repères collectivement acceptés qui orientent chaque société. Mais Weber articule, sans toujours les distinguer, deux définitions très différentes de la légitimité : d'un côté cette définition générale d'orientation de l'activité des individus, et de l'autre une justification *a posteriori* d'un rapport de domination. La légitimité devient alors un concept permettant de penser les rapports de force, les rapports sociaux. Pour Bourdieu, légitimer une position, une domination « c'est donner toute la force de la raison à la raison du plus fort » (Bourdieu, 1979).

C'est cependant davantage dans le cadre de la première définition de Weber que se placent nos réflexions sur la légitimité d'un processus participatif. Selon Boltansky et Thévenot (1991), la légitimité est le « fruit interactionniste et évolutif de compromis entre des principes et des valeurs qui aboutissent progressivement à une convention à laquelle les acteurs font appel pour justifier leur choix ». Dans le cadre de la mise en oeuvre d'un processus participatif, on interroge en particulier la légitimité sociale du processus, à savoir son acceptation par les différentes personnes y participant, et par celles qui n'y participent pas. Des chercheurs travaillant sur une démarche participative particulière, la modélisation d'accompagnement, se sont intéressés à cette question et suggèrent que la légitimité se pose à différents niveaux et pour différents objets (Aubert, 2006; Barnaud, 2013; Daré et al., 2004) :

- la légitimité de l'intervention : qui en a formalisé la demande ? La démarche participative est-elle capable d'y répondre ? (Mathevet et al., 2010)
- celui des acteurs convoqués : pourquoi tels acteurs plutôt que d'autres ? qui les a convoqués ? sont-ils considérés comme représentatifs d'un groupe ? comment garantir le cas échéant cette représentativité ? (Mathevet et al., 2010)
- celui des supports : les représentations proposées sont-elles validées par l'ensemble des acteurs considérés comme indispensables afin de garantir sa légitimité ? (Le Page et al., 2010)

- celui des personnes qui mettent en œuvre le processus participatif : étant donné le profil, la spécialité, le rattachement institutionnel, voire la personnalité des intervenants, sont-ils perçus comme légitimes par ces acteurs ? (Daré et al., 2010)

La légitimité de ces différents objets contribuent à et sont contraints par le processus participatif dans son ensemble. Dans la suite de cette section, nous parlerons de la légitimité du processus dans son ensemble.

La description des différents profils adoptés par les praticiens et chercheurs de la participation montre que les positionnements possibles vis-à-vis des asymétries de pouvoir correspondent à différentes façons de penser la légitimité des processus mis en œuvre. Différents registres de légitimité sont ainsi invoqués et, éventuellement, combinés :

- l'existence d'un mandat, d'une demande : le processus a été commandé par un acteur, et c'est donc cette demande qui rend le processus légitime, au moins aux yeux des acteurs qui estiment que cet acteur est lui-même légitime pour être porteur d'un processus participatif. C'est le cas de la plupart des démarches participatives mises en œuvre par des praticiens, travaillant soit dans des bureaux d'études spécialisés dans la mise en œuvre de démarches participatives (dans ce cas, les mandataires sont leurs clients), soit directement dans la structure mandataire (par exemple les mairies de villes importantes recrutant des personnes compétentes dans la mise en œuvre de démarches participatives). Ce registre de légitimité peut-être invoqué dans différents profils concernant le positionnement vis-à-vis des asymétries de pouvoir, mais il peut être particulièrement dominant dans les profils de non-neutralité stratégique (profil 5) et de neutralité de type laisser-faire (profil 1).
- l'absence de parti pris : pour les chercheurs et praticiens adoptant des postures de neutralité dialogique (conditionnelle et inconditionnelle), l'absence de parti pris est l'un des garants les plus forts de la légitimité des processus participatifs et de ceux qui les mettent en œuvre.
- la transparence : dans le cas du profil de non-neutralité post-normale (profil 4), un parti pris en faveur de plus d'équité est au contraire affiché et revendiqué. La légitimité du processus se construit alors sur l'adhésion des participants : le concepteur du processus tâche d'être transparent sur son parti pris, de façon à ce que les acteurs puissent choisir d'adhérer ou non au processus proposé en toute connaissance de cause. La légitimité est ici vue comme une donnée qui se construit (et se déconstruit) au fil du processus participatif.
- des valeurs : dans certains cas, les concepteurs pourront considérer qu'une des sources de légitimité du processus participatif, c'est le fait qu'il soit conduit au nom de valeurs jugées collectives voire universelles, comme par exemple l'équité, la justice, le respect de la loi, ou encore la préservation de l'environnement. Dans le cas d'un profil de non-neutralité stratégique (profil 5), les concepteurs du processus participatif n'auront pas forcément intérêt à expliciter ce parti pris.

6. Conclusion : un outil d'analyse réflexive

Le point de départ de cette communication est le constat que si de nombreuses critiques sont faites à l'égard des démarches participatives sur leur manque de prise en compte de la complexité des jeux d'acteurs au sein desquels elles s'insèrent, peu d'auteurs se penchent sur la question du comment : comment les prendre en compte ces jeux de pouvoir ? Cet article ne répond pas directement à cette question au sens où il ne préconise pas une façon de faire plutôt qu'une autre. Par contre, partant du constat que dans les faits, dans leurs pratiques, les chercheurs et praticiens utilisant des démarches participatives adoptent, souvent de façon

implicite voire inconsciente, des postures vis-à-vis des jeux de pouvoir et donc apporté des éléments de réponse à cette question, l'objectif de cet article est de proposer une méthode qui permette de rendre ces positionnement explicites. L'apport de cette communication pour les praticiens et chercheurs de la participation est double : d'une part, il donne à voir une diversité de positionnements vis-à-vis des symétries de pouvoir, leurs justifications, leurs cohérences, les différents registres de légitimité auxquels ils se réfèrent. Par ailleurs, il permet à chacun de se prêter au jeu du test et d'interroger ainsi son propre positionnement, de mieux cerner les valeurs ou les justifications sous-jacentes à ses pratiques, réflexivité qui permet de clarifier sa posture et d'améliorer ses pratiques, et de construire sa propre réponse à la question : comment prendre en compte les jeux de pouvoir dans les démarches participatives ?

Références

- Arnstein, S.R., 1969. A Ladder of Citizen Participation. *Journal of the American Planning Association* **35**, 216-224.
- Aubert, S., 2006. Production normative et modalités d'application des normes de gestion intégrée de la biodiversité dans un contexte de recherches interdisciplinaires, *Droit*. Université I Panthéon Sorbonne, Paris.
- Barnaud, C., 2013. La participation, une légitimité en question. *Natures Sciences Sociétés* **21**, 24-34.
- Barnaud, C., D'Aquino, P., Daré, W.s., Fourage, C., Mathevet, R., Trébuil, G., 2010a. Les asymétries de pouvoir dans les processus d'accompagnement, in: Etienne, M. (Ed.), *La modélisation d'accompagnement: une démarche participative en appui au développement durable*. Quae, Paris, pp. 125-152.
- Barnaud, C., Van Paassen, A., 2013. Equity, Power Games, and Legitimacy: Dilemmas of Participatory Natural Resource Management. *Ecology and Society* **18**, 21.
- Barnaud, C., Van Paassen, A., Trébuil, G., Promburom, T., Bousquet, F., 2010b. Dealing with power games in a companion modelling process: lessons from community water management in Thailand highlands. *The Journal of Agricultural and Extension Education* **16**, 55-74.
- Beuret, J.-E., 2006. *La Conduite de la Concertation - Pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources*. L'Harmattan, Paris.
- Boltanski, L., Thevenot, L., 1991. *De la Justification, Les économies de la Grandeur*. Gallimard, Paris.
- Borrini-Feyerabend, G., Pimbert, M., Farvar, M.T., Kothari, A., Renard, Y., 2004. Sharing power. Learning by doing in co-management of natural resources throughout the world. IIED and IUCN/CEESP/CMWG, Cenesta, Tehran.
- Boulding, K.E., 1989. *Three Faces of Power*. Sage Publications, Newbury Park, CA.
- Bourdieu, P., 1979. *La distinction : critique sociale du jugement*. Les éditions de Minuit, Paris.
- Bourdieu, P., 1994. *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*. Le Seuil, Paris.
- Carnevale, J.P., 2006. Creativity in the outcomes of conflict, in: Deutsch, M., Coleman, P.T., Marcus, E.C. (Eds.), *Handbook of conflict resolution: theory and practice, 2nd edition*, 2nd Edition ed. Jossey-Bass, San Francisco, pp. 414-435.
- Chambers, R., Pacey, A., Thrupp, L.A., 1989. *Farmer first: farmer innovation and agricultural research*. Intermediate technology publications, London, UK.

- Checkland, P., 1981. *Systems thinking, systems practice*. John Wiley and Sons, Chichester.
- Cooke, B., Kothari, U., 2001. *Participation: the new tyranny?* Zed Books, London, New York.
- D'Aquino, P., 2007. Empowerment and Participation: How could the wide range of social effects of participatory approaches be better elicited and compared? Cirad.
- Daré, W., Boutet, A., Barreteau, O., Ferrand, N., 2004. Le point de vue de sociologues sur l'usage de méthodes de modélisation d'accompagnement pour la gestion collective de l'eau, *Congrès de l'association des sociologues de langue française*, Tours, France.
- Daré, W.s., Barnaud, C., D'Aquino, P., Etienne, M., Fourage, C., Souchère, V., 2010. La posture du commodien : un savoir être, des savoir-faire, in: Etienne, M. (Ed.), *La modélisation d'accompagnement: une démarche participative en appui au développement durable*. Quae, Paris, pp. 47-70.
- Dupont, C., 1994. *La négociation: conduite, théories et applications* Dalloz, Paris.
- Eversol, R., 2003. Managing the pitfalls of participatory development: some insight from Australia. *World development* **31**, 781-795.
- Faure, G., Gasselin, P., Triomphe, B., Temple, L., Hocdé, H., 2010. *Innover avec les acteurs du monde rural : La recherche-action en partenariat*. Editions Quae, Paris, p. 224.
- Faysse, N., 2006. Troubles on the way: an analysis of the challenges faced by multi-stakeholder platforms. *Natural Resources Forum* **30**, 219-229.
- Follett, M.P., 1940. Constructive Conflict, in: Metcalf, H.C., Urwick, L. (Eds.), *Dynamic administration: The Collected Papers of Mary Parker Follett*. Harper, New York, USA, pp. 30-49.
- Funtowicz, S.O., Ravetz, J.R., 1994. The worth of a songbird: ecological economics as a post-normal science. *Ecological Economics* **10**, 197-207.
- Giddens, A., 1984. *The Constitution of Society: Outline of the Theory of Structuration* University of California Press, Berkeley and Los Angeles, USA
- Habermas, J., 1987. *Théorie de l'agir communicationnel*. Fayard, Paris.
- Jackson, M.C., 2000. *Systems approaches to management*. Kluwer Academic, New York, USA.
- Lavigne-Delville, P., Selamna, N.E., Mathieu, M., 2000. *Les enquêtes participatives en débat, Ambition, pratiques et enjeux*. Karthala, ICRA, GRET, Paris.
- Le Page, C., Abrami, G., Barreteau, O., Bécu, N., Bommel, P., Botta, A., Dray, A., Monteil, C., Souchère, V., 2010. Des modèles pour partager des représentations, in: Etienne, M. (Ed.), *La modélisation d'accompagnement: une démarche participative en appui au développement durable*. Quae, Paris, pp. 71-101.
- Leeuwis, C., 2000. Reconceptualizing Participation for Sustainable Rural Development: Towards a Negotiation Approach. *Development and Change* **31**, 931-959.
- Leeuwis, C., 2004. *Communication for rural innovation. Rethinking agricultural extension*, Blackwell Science ed. Blackwell publishing Ltd, Oxford.
- Lussault, M., 2003. Agir communicationnel, in: Lévy, J., Lussault, M. (Eds.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Belin, Paris, pp. 49-50.
- Mathevet, R., Antona, M., Barnaud, C., Fourage, C., Trébuil, G., Aubert, S., 2010. Contextes et dépendances des contextes d'accompagnement, in: Etienne, M. (Ed.), *La modélisation*

- d'accompagnement: une démarche participative en appui au développement durable*. Quae, Paris, pp. 103-123.
- Pain, R., 2004. Social geography: participatory research. *Progress in Human Geography* **28**, 652-663.
- Pretty, J.N., 1995. Participatory learning for sustainable agriculture. *World Development* **23**, 1247-1263.
- Reed, M., 2008. Stakeholder participation for environmental management: A literature review. *Biological Conservation* **141**, 2417-2431.
- Röling, N.G., Wagemakers, M.A., 1998. A new practise : facilitating sustainable agriculture, in: Röling, N.G., Wagemakers, M.A. (Eds.), *Facilitating Sustainable Agriculture : Participatory learning and adaptive management in times of environmental uncertainty*. Cambridge University Press, Cambridge, pp. 3-22.
- Scoones, I., Thompson, J., 1999. La reconnaissance du savoir rural. *Savoir des populations, recherche agricole et vulgarisation*. Karthala - CTA, Paris - Wageningen.
- Ulrich, W., 2003. Beyond methodology choice: critical systems thinking as critically systemic discourse. *Journal of the Operational Research Society* **54**, 325-342.
- Veneklasen, L., Miller, V., 2002. *A New Weave of Power, People and Politics: The Action Guide for Advocacy and Citizen Participation*. World Neighbors, Oklahoma City.
- Vermeulen, S., 2005. *Power Tools: Handbook to tools and resources for policy influence in natural resource management*. International Institute for Environment & Development, London.
- Weber, M., 1968. *Economy and Society: An Outline of Interpretive Sociology* Bedminster Press, New York.
- Weber, M., 1995. *Économie et société*. Pocket, Paris.
- Wollenberg, E., Anderson, J., Edmunds, D., 2001. Pluralism and the less powerful: accommodating multiple interests in local forest management. *International Journal of Agricultural Resources, Governance and Ecology* **1**, 199-222.